



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2020-344

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

DRAAF

R32-2020-09-18-001 - Arrêté portant désignation des membres de la Commission
Régionale d'Appel (disciplinaire) des Hauts-de-France (2 pages)

Page 3

DRAAF

R32-2020-09-18-001

Arrêté portant désignation des membres de la Commission
Régionale d'Appel (disciplinaire) des Hauts-de-France



**Arrêté portant désignation des membres de la Commission Régionale d'Appel
des Hauts-de-France**

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France,

Vu le code rural et de la pêche maritime, Livre VIII, notamment l'article R,811-42 ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant la composition du comité régional de l'enseignement agricole du 14 septembre 2020 ;

Considérant les propositions émises par les organisations siégeant au comité régional de l'enseignement agricole ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté du 8 janvier 2016 est abrogé.

Article 2

Sont nommés à cette commission outre le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

- Le chef du service régional de la formation et du développement, ayant pour suppléant l'adjoint au chef du service régional de la formation et du développement,
- Le Directeur de l'EPLEFPA de la Baie de Somme à Abbeville, ayant pour suppléante la Directrice de l'EPLEFPA d'Amiens Le Paraclet,

Au titre des organisations représentatives des personnels enseignants ou d'éducation de l'enseignement agricole publics :

- Monsieur Sylvain GUÉNARD, enseignant au LEGTA d'Amiens Le Paraclet, ayant pour suppléant Monsieur Olivier DEVILLERS, enseignant au LEGTA d'Amiens Le Paraclet
- Monsieur Régis MARTINAGE, enseignant au LEGTA du Pas-de-Calais, ayant pour suppléant Monsieur Christophe DELATTRE, enseignant au LPH de Raismes,

Au titre des organisations représentatives des parents d'élèves des établissements d'enseignement agricole publics :

- Monsieur Hubert SALAÜN, ayant pour suppléante Mme Marie-Françoise WITTRANT pour la PEEP-Agri
- non désignés

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

518, rue Saint-Fuscien CS 90069
80094 AMIENS Cedex 3

Tél : 03 22 33 55 55

Mél : srfd.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Service régional de la formation et du développement

- 1/2 -

Article 3 :

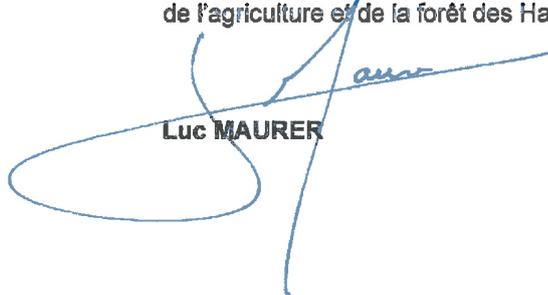
Les membres de la Commission Régionale d'Appel sont désignés pour 3 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Lorsqu'un membre titulaire ou suppléant perd, en cours de mandat, la qualité au titre de laquelle il a été désigné, le directeur régional procède à une nouvelle nomination pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 :

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France est responsable de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 18 SEP. 2020
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France



Luc MAURER

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et 421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

518, rue Saint-Fuscien CS 90069
80094 AMIENS Cedex 3

Tél : 03 22 33 55 55

Mél : srfd.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Service régional de la formation et du développement

- 2/2 -